

MAIRIE DE PARIS



TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

VICTOR ET CAMILLE
VEULENT S'ASSEOIR
COMME LES GRANDS.
ILS PROPOSENT LES
P'TITS BANCS



PARIS BUDGET
PARTICIPATIF

PARISIENNES, PARISIENS, FAITES PARIS A VOTRE IDEE !



Pauline Véron

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi

La Maire de Paris a fait le choix de donner les clés du budget de la Ville de Paris aux Parisiennes et aux Parisiens et de leur donner la possibilité de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne. Depuis 2014, le budget participatif permet ainsi aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la ville, soit près de 500 millions d'euros sur la mandature. Méthode de gouvernance moderne et ouverte, le budget participatif est une déclaration de confiance faite aux habitants

Depuis 2015, les Parisiennes et les Parisiens ont proposé plusieurs milliers de projets sur la plateforme numérique budgetparticipatif.paris. En 2016, ce sont plus de 100 millions d'euros qui ont été mis à la disposition des Parisiennes et des Parisiens pour réaliser leurs projets, dont 30 millions d'euros sont spécifiquement consacrés aux projets dans les quartiers populaires. Cela reflète notre volonté de construire un budget participatif qui inclut tout le monde et qui participe à la lutte contre les inégalités sociales. En 2016, nous avons aussi créé le budget participatif des enfants avec 10 millions d'euros dédiés à des projets dans les écoles élémentaires et dans les collèges. Les enfants ont pu débattre et voter pour des projets qu'ils souhaitaient voir réaliser dans leurs établissements.

En 2017, Paris innove encore, avec un budget participatif étendu aux bailleurs sociaux et à la RATP.

Avec Anne Hidalgo, nous savons pouvoir compter sur votre envie d'engagement et votre connaissance de Paris, pour faire une ville encore plus inclusive et solidaire.

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le Budget Participatif de Paris permet aux Parisiens de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets lauréats seront ensuite réalisés par les services de la Ville de Paris.

La Mairie de Paris réserve pour cela une enveloppe budgétaire correspondant à 5% de son budget d'investissement. Soit pour la période 2014-2020 : un demi-milliard d'euros.

Cette année encore la Ville consacre plus de **100 millions d'euros** à des projets imaginés par les Parisiens, dont :

- 30 millions d'euros pour les projets issus des quartiers populaires.
- 10 millions d'euros dédiés aux écoles et aux collèges

Le Budget Participatif se décline à deux échelles :

- > Budget Participatif parisien
- > Budget Participatif d'arrondissement

#NOTREBUDGET

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Nouveautés 2017

- **La RATP** s'associe au budget participatif parisien : comme pour tous les projets, ceux qui concernent la RATP devront relever de dépenses d'investissement pour être recevables. Les projets directement liés au transport (création ou agrandissement de lignes ou de stations, par exemple), relèvent du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Ils ne pourront donc pas être pris en compte.
- Un **budget participatif des bailleurs sociaux** est créé : le budget, les sites concernés et les modalités sont en cours de définition.

Le financement des projets du budget participatif :

- **Projets d'envergure parisienne** : financement assuré intégralement par la Mairie de Paris
- **Projets d'arrondissement** : cofinancement entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement

#NOTREBUDGET



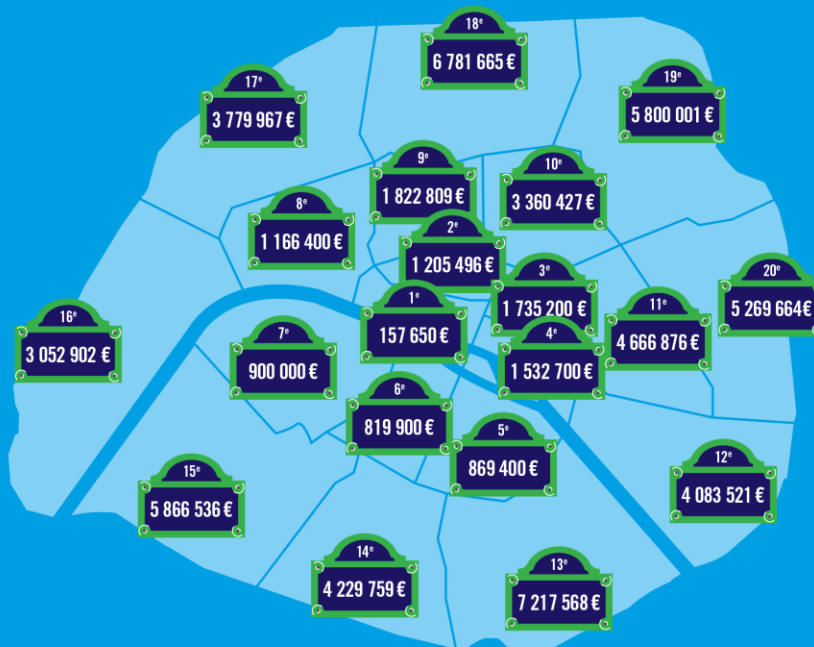
BUDGET PARTICIPATIF

PLUS DE 100 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT EN 2017

POUR LES PROJETS D'ARRONDISSEMENT
64,3 MILLIONS €

POUR LES PROJETS PARISIENS
30 MILLIONS €

**+10 MILLIONS € POUR
LES ÉCOLES PARISIENNES**



LE BUDGET PARTICIPATIF À PARIS, C'EST PRÈS D'UN
DEMI-MILLIARD D'EUROS DE BUDGET SUR LA MANDATURE

#NOTREBUDGET



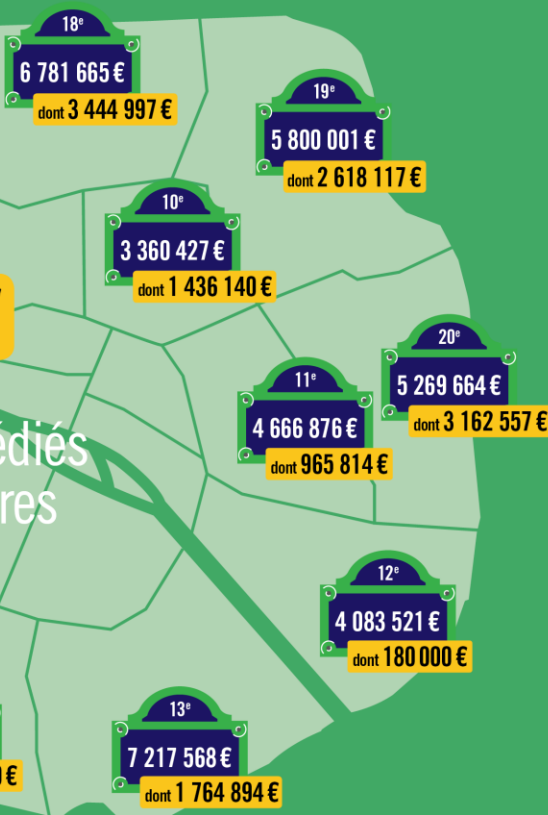
BUDGET PARTICIPATIF

30 MILLIONS D'EUROS

POUR LES QUARTIERS POPULAIRES

15 MILLIONS €

pour les projets
d'arrondissements dédiés
aux quartiers populaires



+

15 MILLIONS €

pour les projets
parisiens dédiés aux
quartiers populaires

#NOTREBUDGET

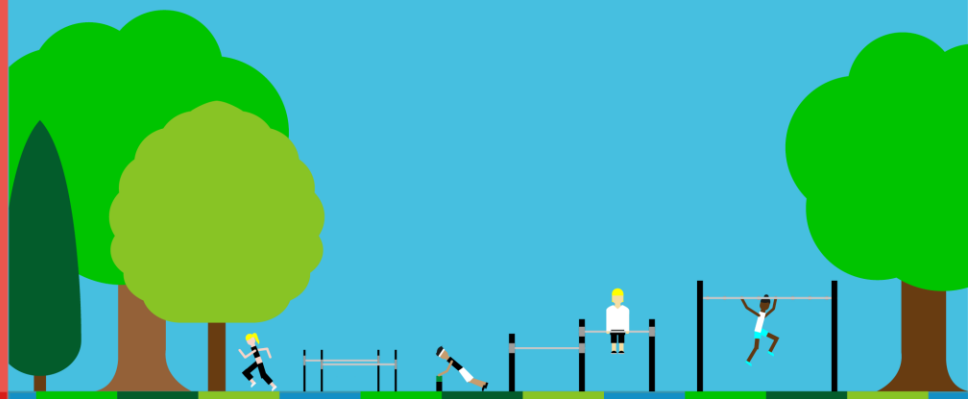


BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN

EXEMPLES DE PROJETS D'ENVERGURE PARISIENNE



PROJETS BÉNÉFICIANT À TOUS
(équipement pour lutter contre le gaspillage alimentaire,
achat d'une œuvre d'art pour un musée de la ville,
reconquête des rives de Seine, etc....)



PROJETS CONCERNANT LES 20 ARRONDISSEMENTS
(aménagement de loisirs dans plusieurs parcs parisiens,
installation de capteurs permettant de connaître en temps réel
la fréquentation des équipements sportifs, etc...)

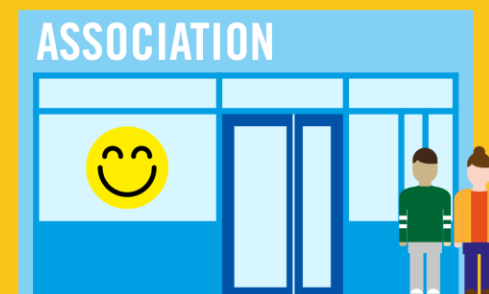
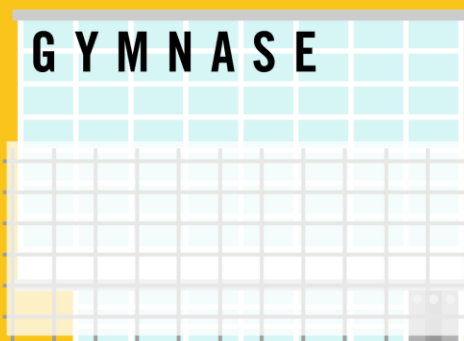
#NOTREBUDGET



BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENT

EXEMPLES

DE PROJETS D'ARRONDISSEMENT



PROJETS BÉNÉFICIAIRES AUX HABITANTS D'UN ARRONDISSEMENT

(rénovation de l'aire de jeu d'un square, la réfection d'un gymnase, création d'une pépinière associative etc.)

#NOTREBUDGET

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Le projet déposé sur budgetparticipatif.paris doit respecter 4 critères :

1. Être déposé par un Parisien (particulier ou collectif).
2. Satisfaire un motif d'intérêt général.
3. Entrer dans le champ de compétences de la Ville ou du Département de Paris, ou concerner la RATP.
4. Représenter une dépense d'investissement sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes.

#NOTREBUDGET

LES SECTEURS HORS COMPÉTENCE VILLE

Certains projets ne relèvent pas de la compétence de la collectivité parisienne.

Ne sont pas éligibles au Budget Participatif les projets portant sur :

- Les bâtiments relevant d'autres administrations (*Ex: les ministères relèvent de l'État, les lycées de la Région, les hôpitaux de Paris de l'AP-HP*).
- Les musées nationaux (*Ex: Le Louvre, le Quai Branly, le Centre Pompidou*) ou privés (*Ex: Pinacothèque, musée Maillol*).
- Le domaine privé : copropriétés, commerces...
- Les transports publics et leurs infrastructures (métro, bus, tramway) relèvent de la RATP*, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de la SNCF.
- La navigation fluviale sur la Seine, qui relève de la Préfecture de Police.

* En 2017, La RATP s'associe au budget participatif. Comme pour tous les projets, ceux qui concernent la RATP devront relever de dépenses d'investissement pour être recevables. Les projets directement liés au transport (création ou agrandissement de stations, par exemple), relèvent du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF). Ils ne pourront donc pas être pris en compte.

FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

- Le budget prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité pour une année.
- Il est voté annuellement par le Conseil de Paris, au mois de décembre.
- Il comporte deux sections :

Budget de fonctionnement : dépenses nécessaires à la gestion courante des services. (*Ex : rémunération des personnels, fournitures diverses, aides sociales, etc.*).

Budget d'investissement : dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité. *Ex: construction ou extension de bâtiments (école, gymnase, musée, habitat social, etc.), mise en valeur de l'espace public (voirie, jardins, fontaines, etc.), développement de projets innovants (application numérique, e-administration, etc.).*

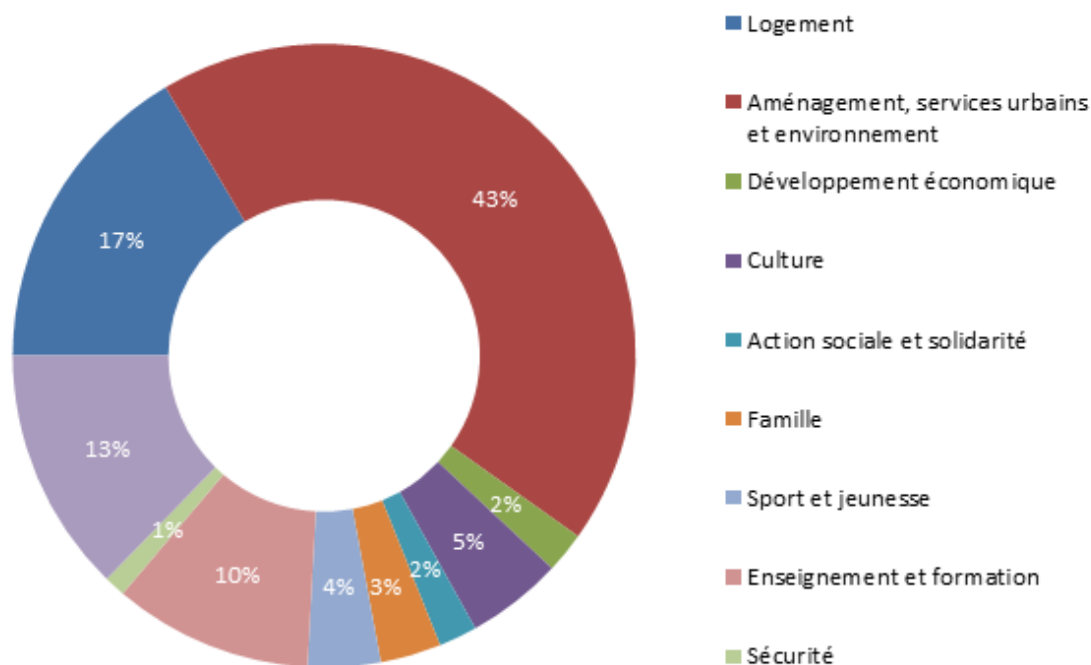
#NOTREBUDGET

FOCUS BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ

Le budget annuel 2017 de Paris s'élève à **9,4 milliards d'euros** dont :

- **7,7 milliards d'euros** de fonctionnement (soit 82% du budget)
- **1,7 milliards d'euros** d'investissement (soit 18% du budget)

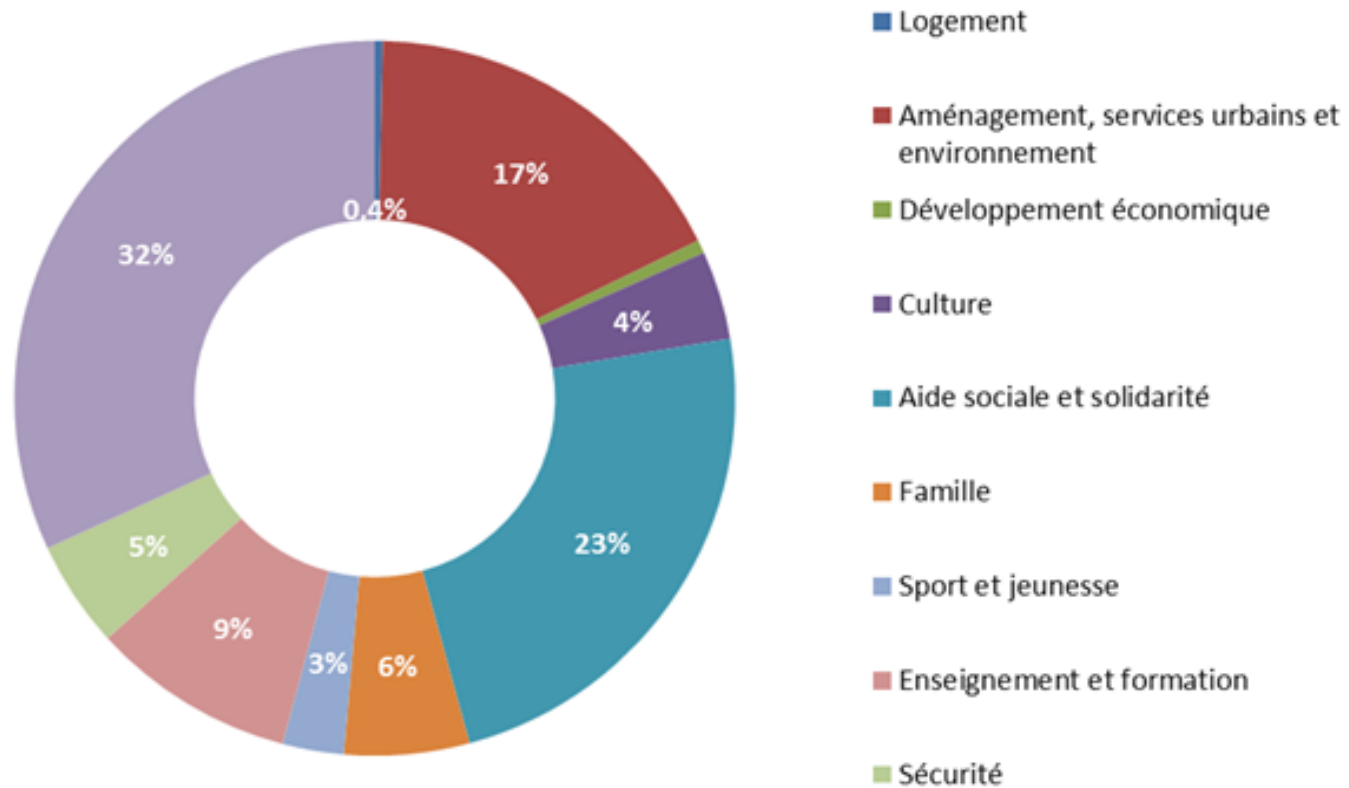
Dépenses d'investissement - projet de BP 2017



#NOTREBUDGET

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (2017)

Dépenses de fonctionnement (masse salariale incluse) - Projet de BP 2017

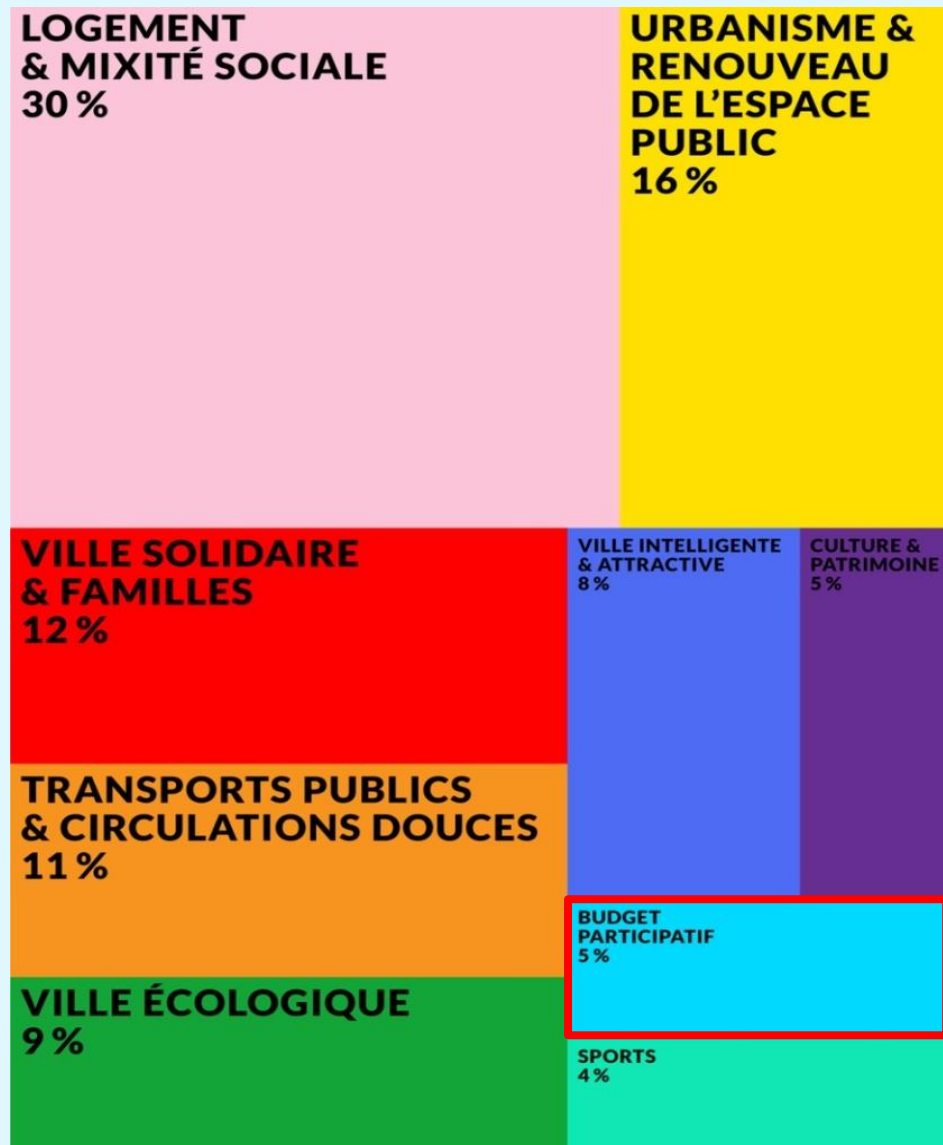


#NOTREBUDGET

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA MANDATURE

La Maire a décidé de consacrer une enveloppe de **10 milliards d'euros** aux investissements répartis sur les 6 années de son mandat (2014-2020).

5% de cette enveloppe sont consacrés au budget participatif parisien.



COMMENT MONTER SON PROJET ?

Le projet proposé doit être suffisamment construit. Dans cette optique, il est utile de :

- Décrire précisément la réalisation attendue à partir d'un besoin identifié, d'un constat étayé en indiquant l'objectif poursuivi. *Ex : un lieu précis quand cela est possible, le type d'intervention envisagée, etc.*
- Construire collectivement un projet en fédérant les porteurs d'idées similaires.
- Prendre en compte le montant de l'enveloppe dédiée au Budget Participatif (parisien ou d'arrondissement) pour bien calibrer le projet.
- S'assurer que le projet n'est pas déjà déposé sur le site du Budget Participatif ni prévu dans les projets de la Mairie.

Par conséquent, un projet trop vague ou dont le montant dépasse l'enveloppe ne sera pas retenu.

#NOTREBUDGET

QUELQUES EXEMPLES CHIFFRÉS *(coûts moyens)*

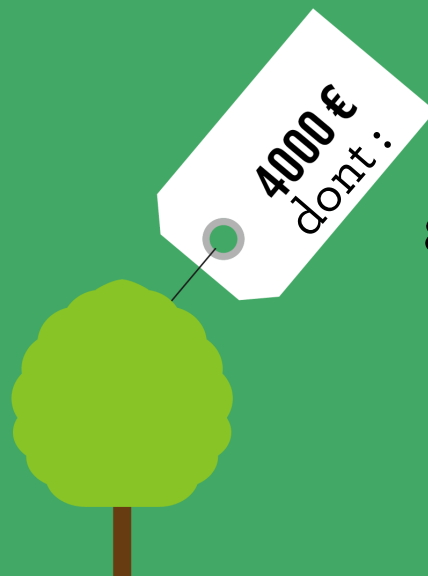
- Modernisation d'un bain douche : 1 M€
- Parcours de découverte scientifique dans l'espace public : 800 000 €
- Ouverture d'une bagagerie : 100 000 €
- Espace de co-working : 150 000 €
- Application de téléphonie mobile : 200 000 €
- Installation d'un auvent dans une école : 80 000 à 150 000 €
- Fourniture et installation d'un city-stade : 120 000 €
- Installation d'une borne Wifi : 2 300 €
- Fourniture et pose d'agrès de fitness : 1 800 €
- Installation d'un banc : 500 à 1 000 €

#NOTREBUDGET

EXEMPLE DE DÉCOMPOSITION DU COÛT D'UN PROJET

40 % pour le creusement
du trou (étude de sol,
déplacement de réseaux
électriques ou
téléphoniques, etc.)

12 % de frais de plantation



Plantation
d'un arbre

8 % de coût de la plante

40 % pour l'aménagement
une fois l'arbre planté
(grille, petit muret cimenté,
etc.)

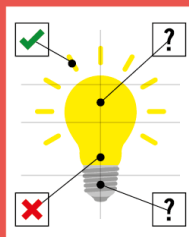
#NOTREBUDGET

BUDGET PARTICIPATIF LE CALENDRIER 2017



**DU 24 JANVIER
AU 21 FÉVRIER**

Déposez vos projets ou associez-vous à des initiatives déjà proposées sur www.budgetparticipatif.paris



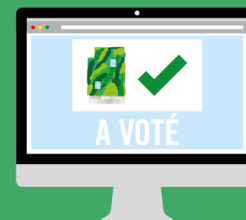
**DE MARS
À MAI**

Participez à des ateliers de co-construction de projets issus de propositions convergentes (même localisation, même thématique, etc.)



**DE MARS
À SEPTEMBRE**

Consultez les projets proposés, pendant que la Ville de Paris étudie leur faisabilité et leur coût



EN SEPTEMBRE

Votez pour vos projets préférés sur www.budgetparticipatif.paris ou dans des lieux de vote partout dans Paris



EN DÉCEMBRE

Le financement des projets lauréats est rendu possible par le vote du budget de la Ville au Conseil de Paris. Leur mise en oeuvre peut alors débuter en associant les porteurs de projets

#NOTREBUDGET

TRAITEMENT ET SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Dépôt des projets



Sur le site dédié budgetparticipatif.paris entre le 24 janvier et le 21 février 2017 à 20h.

Il est possible de commenter, enrichir, soutenir, s'associer à une idée proposée par d'autres afin d'être informé des suites de son traitement, de recevoir des invitations aux ateliers, etc..

Une fonctionnalité permet désormais de prendre directement contact avec son dépositaire (sous réserve de son accord préalable).

#NOTREBUDGET

TRAITEMENT ET SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Dépôt des projets

Les propositions identiques ou approchantes (lieu ou objet similaires), déposées en 2017 ou lors des éditions précédentes seront indiquées. Cela permet de prendre connaissance des éventuels motifs de non-recevabilité ou de s'associer à des projets déjà déposés ou déjà votés et en cours de mise en œuvre.

Pour accompagner les habitants dans leur démarche de dépôt, les Mairies d'arrondissement, conseils de quartier, les maisons des associations et les équipes de développement local proposent leur aide pour accompagner à la rédaction d'un projet. Les dates pour les rencontrer sont publiées sur [l'agenda](#) du site du budget participatif.

#NOTREBUDGET

TRAITEMENT ET SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Dépôt des projets

Après deux éditions fortement axées sur l'espace public (pistes cyclables, végétalisation etc.), n'hésitez pas à proposer des projets relevant d'autres thématiques comme la culture, le numérique, le vivre-ensemble ou l'amélioration d'équipements municipaux.

ATTENTION : une fois déposé, votre projet ne peut plus être modifié, sauf à le supprimer pour le déposer à nouveau.

#NOTREBUDGET

TRAITEMENT ET SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Co-construction



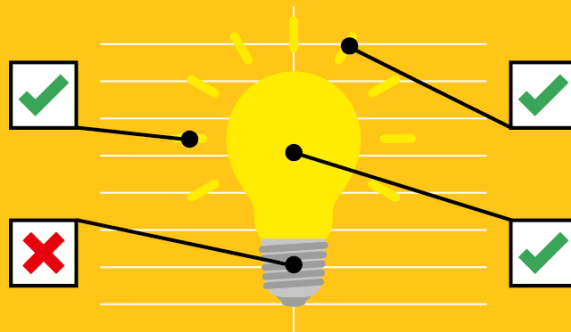
Après le dépôt des projets, les Parisiens sont incités à construire collectivement un projet issu de projets semblables (même localisation, même thématique, etc.).

Des ateliers de co-construction physiques et numériques seront organisés.

#NOTREBUDGET

TRAITEMENT ET SÉLECTION DES PROJETS DÉPOSÉS

Études de recevabilité et de faisabilité



- Les services techniques étudient la recevabilité, la faisabilité et procèdent au chiffrage des projets.
- Les projets jugés faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions qui se réunissent dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris.
- A l'issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêtée par le.la Maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement et par la Maire de Paris pour les projets parisiens.

**Le projet proposé n'appartient pas à son dépositaire,
c'est un bien commun.**

#NOTREBUDGET

QUELLES SONT LES MODALITÉS DU VOTE ?

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité (sont considérés comme Parisiens les personnes qui habitent à Paris).

Deux votes en même temps :

- pour les projets d'envergure parisienne
- pour les projets d'arrondissement

NB: un Parisien peut voter pour les projets de son arrondissement de résidence, ou celui dans lequel il travaille.

Deux modalités de vote :

- Site dédié budgetparticipatif.paris
- Dans l'une des urnes déployées dans Paris

#NOTREBUDGET

BILAN DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Le montant consacré au Budget Participatif est variable selon les années.

- En 2014 : **9 projets** lauréats pour un montant de 17,7 millions d'euros
- En 2015 : **8 projets parisiens** et **180 projets d'arrondissement** lauréats pour un montant de 67,7 millions d'euros
- En 2016 : **11 projets parisiens** et **208 projets d'arrondissement** lauréats pour un montants de 94,4 millions d'euros (hors budget participatif des écoles)

#NOTREBUDGET

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Une fois désignés et après le vote du budget parisien au Conseil de Paris de décembre, la réalisation des projets par les services de la Ville peut alors débuter. Dans certains cas, cette mise en œuvre intervient par le biais de subventions d'investissement aux bailleurs sociaux, à l'AP-HP ou à des associations.

La mise en œuvre des projets lauréats prend du temps, elle se déroule en plusieurs étapes.



#NOTREBUDGET

INFORMATION SUR LA MISE EN OEUVRE

La [cartographie](#) et l'avancement des projets lauréats fait l'objet d'une information régulière diffusée sur www.budgetparticipatif.paris dans la rubrique « [Mise en œuvre des projets lauréats](#) ».

Les dernières actualités sont aussi disponibles sur le site Paris.fr et sur la page d'accueil du site du budget participatif.

Le groupe Facebook des [ambassadeurs](#) du budget participatif relaie aussi de nombreuses informations.

#NOTREBUDGET

EN SAVOIR PLUS ?

Besoin d'aide pour déposer votre projet ?

Des ateliers sont proposés pour vous permettre, notamment, d'acquérir des techniques visant à favoriser l'émergence d'idées et la rédaction de projets. Retrouvez toute l'offre de formation des ateliers citoyens au bout de ce lien : <http://www.paris.fr/atelierscitoyens>

Contactez-nous sur budgetparticipatif@paris.fr. Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous, dans nos locaux du 19^e arrondissement.

Des permanences sont aussi organisées dans les mairies d'arrondissement (voir [rubrique « Agenda »](#) du site).

#NOTREBUDGET